



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30
- 2 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
 - > Règles APSAD (R4, R5, R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
 - > Les extincteurs sur roues,
 - > La couverture anti-feu,
 - > La caisse à sable,
 - > Les différents moyens d'extinctions automatiques,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel,
 - > Utilisation du Robinet d'Incendie Armé (RIA) en binôme sur un feu réel.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

**PUBLIC VISÉ**

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation,
- Avoir réalisé un module de formation Equipier de 1^{ère} Intervention
- Pour les personnes en situation de handicap un entretien préalable sera effectué avec le référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.

**DURÉE DE L'ACTION**

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation

**PÉRIODICITÉ DE L'ACTION**

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Intervenir en sécurité

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
 - > Règles APSAD (R4, R5, R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
 - > Donner l'alarme,
 - > Rejoindre une zone de sécurité,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte,
 - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
 - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
 - > Les moyens de seconde intervention :
 - > Les hydrants et points d'aspiration,
 - > Les tuyaux, pièces de jonction et les lances,
 - > Les règles avant l'engagement.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (armoire électrique), individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel (bureau ou lit), individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (bac à carburant), en binôme,
 - > Utilisation du RIA et/ou des moyens hydrauliques du site sur un feu réel (bac à carburant), en binôme.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

RECYCLAGE EQUIPIER DE 2ND INTERVENTION AVEC ARI en CAPSI

APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

CENTRE D'APPRENTISSAGE ET DE PERFECTIONNEMENT À LA SÉCURITÉ INCENDIE

eu^{ro}feu

A002659

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du travail



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement, en étant équipé d'un appareil de protection respiratoire isolant.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- L'apprenant devra présenter au départ de la formation, son certificat d'aptitude médicale au port de l'ARI,
- Avoir participé à un module de formation ESI « Initiale »,
- Pour les personnes en situation de handicap un entretien préalable sera effectué avec le référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30
- 2 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Connaître les équipements de protection respiratoire
 - > Intervenir en sécurité dans une atmosphère viciée, en étant équipé d'un ARI

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique)
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.
- Les A.R.I à circuit ouvert utilisés pendant la formation seront ceux du C.A.P.S.I.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.



Formacode® : 42872 – Sécurité incendie – PRO-006.08-03

NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, bienveillance (y compris hygiène et sécurité).

EUROFEU

12 rue Albert Rémy
28250 Senonches - FRANCE
www.eurofeu.fr



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction et le port d'un appareil de protection respiratoire.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• Enseignements théoriques (savoirs) :

- > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
- > Le danger des fumées,
- > Les facteurs de propagation,
- > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
 - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
 - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
 - > Les moyens de seconde intervention :
 - > Les hydrants et points d'aspiration,
 - > Les tuyaux, pièces de jonction, les lances,
- > Présentation de l'appareil de protection respiratoire isolant (circuit ouvert),
- > Les règles avant l'engagement :
 - > Calcul d'autonomie,
 - > Contrôles croisés,
 - > Rôle et missions du contrôleur.

• Enseignements pratiques (savoir-faire) :

- > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
- > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
- > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (armoire électrique), individuellement et/ou en binôme,
- > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel (bureau ou lit), individuellement et/ou en binôme,
- > Recherche de victime dans les fumées, en binôme **sous ARI**,
- > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (bac à carburant), en binôme **sous ARI**,
- > Utilisation du RIA et/ou des moyens hydrauliques du site sur un feu réel (bac à carburant), en binôme **sous ARI**.

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 4 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel,
 - > Présentation du Robinet d'Incendie Armé (RIA).
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 5 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Les causes d'incendie,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 4 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Les causes d'incendie,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1 heure
- 6 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 **OU** d'un extincteur à Eau Pulvérisée (au choix de l'apprenant) sur un feu réel.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



RECYCLAGE EQUIPIER DE 2ND INTERVENTION sans ARI en CAPSI



APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT
CENTRE D'APPRENTISSAGE ET DE PERFECTIONNEMENT À LA SÉCURITÉ INCENDIE

A014616

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du travail



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir participé à un module de formation E.S.I. «Initiale».
- Pour les personnes en situation de handicap un entretien préalable sera effectué avec le référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30
- 2 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Intervenir en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.



Formacode® : 42872 – Sécurité incendie – PRO-006.06-03

NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, bienveillance (y compris hygiène et sécurité).

EUROFEU

12 rue Albert Rémy
28250 Senonches - FRANCE
www.eurofeu.fr



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
 - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
 - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
 - > Les moyens de seconde intervention :
 - > Les hydrants et points d'aspiration,
 - > Les tuyaux, pièces de jonction et les lances,
 - > Les règles avant l'engagement.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (armoire électrique), individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel (bureau ou lit), individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (bac à carburant), en binôme,
 - > Utilisation du RIA et/ou des moyens hydrauliques du site sur un feu réel (bac à carburant), en binôme.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement, en étant équipé d'un appareil de protection respiratoire isolant.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- L'apprenant devra présenter au départ de la formation, son certificat d'aptitude médicale au port de l'ARI,
- Avoir réalisé un module de formation Equipier de 1^{ère} Intervention,
- Pour les personnes en situation de handicap un entretien préalable sera effectué avec le référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Connaître les équipements de protection respiratoire
 - > Intervenir en sécurité dans une atmosphère viciée, en étant équipé d'un ARI

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre CAPSI (théorie et pratique)
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.
- Les A.R.I à circuit ouvert utilisés pendant la formation seront ceux du C.A.P.S.I.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction et le port d'un appareil de protection respiratoire.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail et Règles APSAD (R4, R5, R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion, le triangle du feu et les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
 - > Donner l'alarme,
 - > Rejoindre une zone de sécurité,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours et contenu du message d'alerte,
 - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
 - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
 - > Les moyens de seconde intervention :
 - > Les hydrants et points d'aspiration,
 - > Les tuyaux, pièces de jonction et les lances,
 - > Contexte d'utilisation d'un appareil respiratoire en atmosphère viciée,
 - > Les matériels et équipements de protection respiratoire :
 - > Appareils filtrants (ventilation libre et assistée),
 - > Appareils isolants (circuit ouvert et circuit fermé),
 - > Les règles avant l'engagement :
 - > Calcul d'autonomie,
 - > Contrôles croisés,
 - > Rôle et missions du contrôleur.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration du danger des fumées et gaz chauds (machine à fumées froides et bouteille de gaz enflammée),
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (armoire électrique), individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel (bureau ou lit), individuellement et/ou en binôme,
 - > Recherche de victime dans les fumées, en binôme **sous ARI**,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel (bac à carburant), en binôme **sous ARI**,
 - > Utilisation du RIA et/ou des moyens hydrauliques du site sur un feu réel (bac à carburant), en binôme **sous ARI**.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.